

Le Permis de construire appliqué à l'agriculture

Objectifs de la formation

- Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,...).
- Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours).

Pré-requis

Etre candidat à l'installation ou être installé en agriculture

Déroulé

SAVOIR IDENTIFIER SI UNE OPERATION RELEVE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

SAVOIR EVALUER LA CONSTRUCTIBILITE D'UNE PARCELLE ET LES REGLES S'APPLIQUANT A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

REGLES PARTICULIERES AUX RESIDENCES DEMONTABLES ET HABITATIONS DE LOISIRS

COMPRENDRE LES DIFFERENTES ETAPES D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Mode de validtion : cette formation sera validée par une attestation e formation remise à la suite du stage.

Dates, lieux et intervenants

25 janv 2018

09:15 - 17:00

4 Bis Rue Philibert Mottin

42110 Feurs

Co-organisateur(s)

Financeur(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



ADDEAR 42

ARDEAR RHÔNE-ALPES

RÉSEAU DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 19/01/2018

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

nous consulter

Plus de renseignements

Claire LEROY, formatrice et

accompagnatrice Installation

Transmission à l'ADDEAR de la Loire

appeti42@orange.fr

ADDEAR Loire

4 Bis rue Philibert MOTTIN

42110

Feurs

Tel. 04 77 26 45 51

Repas partagé sur place

Delphine GAVEND, juriste spécialisée en droit Rural

Claire LEROY, formatrice Installation Transmission